

Les tips formateurs

Avoir un numéro de déclaration d'activité (NDA)



Le numéro de déclaration d'activité _____

Si vous réalisez des prestations de formation professionnelle, vous devez déposer une **déclaration d'activité** au service régional de contrôle de la Dreetts.

Vous devez aussi transmettre tous les ans un **bilan pédagogique et financier**. La déclaration d'activité vous permet de bénéficier d'une exonération de TVA du fait de votre activité de formation professionnelle.

**Ce numéro est-il
obligatoire ? _____**



Le cas de la DREETS Île de France et Nouvelle-Aquitaine



La **DREETS** (ex Direccte) d'Île-de-France et celle de Nouvelle Aquitaine stipulent :

“Lorsqu’un organisme de formation ne peut pas assurer tout ou partie d’une formation, il peut conclure un contrat de sous-traitance avec un autre prestataire de formation. Ce contrat porte sur une formation clairement déterminée, dans son contenu comme dans sa durée.

Chaque partie au contrat en conserve un exemplaire, daté et signé. Le donneur d’ordre garde la responsabilité contractuelle de la formation dispensée par le sous-traitant. Le sous-traitant établit une facture et se fait payer, après réalisation de la prestation, sous forme d’honoraires.

Il a obligation de demander un numéro de déclaration d’activité. Il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés avec un numéro SIRET. ”



Le positionnement alfie

Bien qu'aucun texte du Code du travail ne mentionne cet élément liée à la sous-traitance, **nous recommandons à nos formateurs d'obtenir un numéro NDA.**

alfie vous accompagne dans l'obtention de ce numéro en vous détaillant la démarche à suivre.

C'est parti ! 🚀🚀



Comment obtenir son numéro DREETS ?

1/2

1. Se connecter au site Mon Activité Formation
2. Fournir les documents suivants :
 - Une copie de justificatif de SIREN
 - Un original de bulletin de casier judiciaire de moins d'un mois
 - Une copie d'une convention de formation de moins de 3 mois
 - Les modalités d'organisation de la formation comportant les moyens techniques, humains et les ressources pédagogiques (programme de formation)
 - Les infos du formateur (CV, diplômes, expériences)


Dès réception du dossier, la DREETS a 30 jours d'instruction pour revenir vers vous et vous valider ou non votre dossier.



Comment obtenir son numéro DREETS ?

2/2

3. Une fois votre NDA obtenu auprès de la DREETS, vous avez l'obligation de réaliser chaque année un Bilan Pédagogique et Financier (BPF)
4. Vous devez réaliser votre BPF sur [Mon Activité Formation](#)

 **Tip** : si le volume de vos formations est important, nous vous recommandons de vous rapprocher de votre comptable pour réaliser ce BPF.

Attention, en cas de non déclaration de ce BPF, vous vous exposez à des sanctions pénales, une interdiction d'exercer en tant que formateur & la perte de votre numéro auprès de la DREETS.



Le bilan pédagogique et financier (BPF)

1/2

Quoi mettre dans son bilan pédagogique ?

- D'où viennent vos stagiaires ? (Recherche d'emploi, particulier, salarié, etc.)
- Formation à distance, en présentiel, mixte
- Les formations sous-traitées (dans votre cas, normalement zéro)
- Les formations certifiantes
- L'intitulé de la formation

Préciser l'organisme de formation qui vous a envoyé la formation (dans notre cas, vous pouvez spécifier la **SAS UP&KO**, nom de la structure juridique d'alfie)



Le bilan pédagogique et financier (BPF)

2/2

Quoi mettre dans son bilan financier ?

- Vos revenus issus de la formation
- Vos charges issus de la formation (déplacement, restauration, etc.)

Vous êtes prêt ! 🚌

Et pour les questions, c'est par ici :



maxime@alfieformation.fr





alfie
144, rue Paul Bellamy
44000 Nantes

bonjour@alfieformation.fr
06 86 36 84 19